



ASSOCIATION DES COMITES NATIONAUX OLYMPIQUES D'AFRIQUE (A.C.N.O.A)
ASSOCIATION OF NATIONAL OLYMPIC COMMITTEES OF AFRICA (A.N.O.C.A)

DESCRIPTION DU POSTE – DIRECTEUR TECHNIQUE

I. MISSION PRINCIPALE

1. Mettre en place un cadre approprié pour la coordination efficace des programmes de Solidarité Olympique.
2. Coordonner la planification et les relations avec les Comités d'Organisation des Jeux placés sous l'administration de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ANOCA).
3. Coordonner l'ensemble des programmes relatifs aux athlètes.

II. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

1. Assurer la liaison avec la Solidarité Olympique.
2. Proposer des solutions pour le développement technique et le développement du sport.
3. Établir les bases d'une collaboration avec les centres régionaux africains de formation et de développement.
4. Évaluer les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'organisation et à la gestion des événements sportifs (manuels techniques des Jeux de l'ANOCA, des Jeux Africains de la Jeunesse et autres manifestations sportives de l'ANOCA).
5. Établir un inventaire des équipements sportifs disponibles au niveau des CNO ainsi que de ceux acquis grâce aux fonds de la Solidarité Olympique.
6. Élaborer et assurer le suivi des budgets des programmes techniques.
7. Préparer et suivre l'organisation des stages de formation destinés aux administrateurs sportifs ainsi que leurs programmes.
8. Élaborer un plan à court, moyen et long terme (plan quadriennal) et en assurer la promotion à tous les niveaux de participation sportive, tant dans les compétitions continentales qu'internationales.
9. Mettre en place un système d'évaluation adapté pour analyser et rendre compte de l'ensemble des programmes techniques.
10. Fournir des conseils techniques de haut niveau et multisports à l'ANOCA et aux CNO.
11. Procéder à une révision continue des statuts existants du sport en Afrique.

12. Travailler en étroite collaboration avec les comités/commissions de l'ANOCA, du CIO et de l'ANOC.
13. Exécuter toute autre mission confiée par la Direction de l'ANOCA.